



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 32 de l'ordre du jour

Multilinguisme

Multilinguisme

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport répond à la résolution 54/64 du 6 décembre 1999 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport d'ensemble sur l'application des résolutions 50/11 du 2 novembre 1995 et 54/64.

Le multilinguisme formel

2. L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont à la fois langues officielles et langues de travail de l'Assemblée générale et de ses commissions, sous-commissions et organes subsidiaires¹, ainsi que celles du Conseil de sécurité²; l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles, et l'anglais, l'espagnol et le français les langues de travail, du Conseil économique et social³ et de ses commissions techniques; l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles, et l'anglais et le français les langues de travail, du Conseil de tutelle⁴; l'anglais et le français sont les langues officielles de la Cour internationale de Justice⁵; l'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat⁶.

3. Les langues de travail des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies sont les

suivantes : l'anglais, l'arabe et le français à la Commission économique pour l'Afrique; l'anglais, le français et le russe à la Commission économique pour l'Europe; l'anglais, l'espagnol et le français à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁷; l'anglais, le chinois, le français et le russe à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; l'anglais, l'arabe et le français à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Désignation d'un coordonnateur des questions de multilinguisme

4. Dans sa résolution 54/64, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de désigner parmi les hauts fonctionnaires du Secrétariat un coordonnateur des questions de multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat. Le Secrétaire général a donc désigné à cette fonction le 6 septembre 2000 le Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, Federico Riesco. L'intéressé ayant pris sa retraite, le Secrétaire général a désigné ensuite le Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, Miles Stoby, avec effet au 6 septembre 2001.

5. Il est entendu que, selon la résolution 54/64 de l'Assemblée générale, le Coordonnateur aura pour tâche d'harmoniser les mesures mises en place et de



proposer des stratégies pour corriger les déficiences que présentent les pratiques linguistiques de l'Organisation et qui ont été relevées dans la résolution 50/11; il centralisera les propositions et les demandes touchant au multilinguisme dans tout le Secrétariat.

6. Conscient que la promotion du multilinguisme doit toucher l'ensemble du Secrétariat pour être efficace, le Coordonnateur a recherché la participation de tous les départements et de tous les bureaux. C'est ainsi qu'il a invité tous les chefs de département et de bureau de New York, Genève, Vienne et Nairobi, à nommer un responsable départemental des questions de multilinguisme. Ces responsables et le Coordonnateur se sont consultés périodiquement sur les moyens de renforcer le multilinguisme et sur les questions appelant une décision au niveau du Secrétariat. Le Coordonnateur a également rencontré à plusieurs reprises les États Membres à ce sujet, notamment à l'occasion des séances du Comité des conférences, des consultations non officielles de la Cinquième Commission et des entretiens avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au moment où ces organes étaient saisis de questions de multilinguisme.

7. Les consultations entre les départements et avec les organes que l'on vient de citer ont fait apparaître que la problématique du multilinguisme se présentait en trois séries de question, qui tenaient : a) aux langues de travail du Secrétariat; b) à l'utilisation des langues officielles dans les documents et dans les réunions; c) à l'information. Ces questions font l'objet des paragraphes qui suivent.

II. Questions relatives aux langues de travail du Secrétariat

8. Au paragraphe 3 de sa résolution 50/11, l'Assemblée générale demandait au Secrétaire général de s'assurer que le recrutement du personnel de l'Organisation se faisait de manière strictement conforme aux termes de l'Article 101 de la Charte et des règlements d'application qu'elle avait établis et que le personnel recruté par les différents organes de l'Organisation maîtrisait et utilisait, dès son recrutement, une des langues de travail du Secrétariat ou une des langues de travail d'un autre organe de l'Organisation, s'agissant des fonctionnaires appelés à travailler pour cet organe et dont la durée

d'engagement n'excédait pas une période de deux ans; elle demandait par ailleurs au Secrétaire général de s'assurer que la pratique d'une autre des six langues officielles était convenablement encouragée et prise en compte, notamment à l'occasion des promotions et des avancements d'échelon, en vue d'assurer l'équilibre linguistique au sein de l'Organisation.

9. Bien que le personnel du Secrétariat – actuel ou futur – ne soit pas tenu par les règlements de maîtriser les deux langues de travail du Secrétariat ni toutes les langues de travail des commissions régionales, le Secrétaire général n'en cherche pas moins à promouvoir dans toute la mesure du possible, sans dépasser les limites des ressources disponibles, un recours plus équilibré à toutes les langues de travail.

10. Les consultations ont bien fait apparaître l'influence qu'exerce la langue de la ville d'accueil chaque fois qu'elle est aussi langue de travail. C'est ainsi que l'anglais domine largement au Siège de New York et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, alors que d'autres langues, comme le français, l'espagnol ou l'arabe, sont largement, sinon majoritairement, utilisées dans le travail quotidien respectivement à l'Office des Nations Unies à Genève, à la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago du Chili, et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à Beyrouth. L'anglais est également la langue de travail favorite à l'Office des Nations Unies à Vienne.

Avis de vacance de poste et recrutement

11. En réponse au paragraphe 4 de la résolution 50/11 de l'Assemblée générale et soucieux de favoriser l'utilisation de toutes les langues de travail et d'augmenter le nombre de fonctionnaires parlant français, le Bureau de la gestion des ressources humaines a entrepris la refonte des mécanismes de recrutement au Secrétariat, dans le cadre de la réforme de ressources humaines lancée par le Secrétaire général.

12. Cette opération, dite « Projet Galaxy », consiste à mettre en place à l'échelle de tout le Secrétariat un dispositif qui rendrait en partie automatique la production des avis de vacance de poste, par recherche des qualifications essentielles – linguistiques comprises – dans un fichier électronique de définitions d'emploi

générales. Ce dispositif procéderait de façon également automatique à une première sélection de candidatures, grâce à l'utilisation de formulaires électroniques normalisés, offrant à choisir un certain nombre de réponses prédéfinies en regard de chaque question. En mettant les formulaires électroniques reçus en rapport avec les avis de vacance de poste normalisés, il sera possible de savoir immédiatement si les renseignements donnés par les candidats correspondent aux qualifications essentielles réclamées dans l'avis de vacance de poste. Exploitant la technologie du Web, ce dispositif permettra d'annoncer les postes vacants simultanément dans tous les lieux d'affectation et, quand elles s'adressent aux candidats de l'extérieur, d'afficher les offres d'emplois sur le site Web de l'Organisation.

13. On compte que cette opération permettra, entre autres résultats, d'augmenter le nombre de fonctionnaires parlant français et de donner plus de poids aux qualifications linguistiques dans le recrutement et les promotions.

Mesures prévues

14. Le Secrétariat veillera à ce que le Projet Galaxy, actuellement en préparation, devienne opérationnel au deuxième trimestre de 2002.

Incitations à l'étude des langues

15. Les fonctionnaires sont fortement encouragés à maîtriser deux langues officielles de l'Organisation, ou davantage, et à élargir ainsi le multilinguisme au Secrétariat dans le sens indiqué par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/11.

16. Pour favoriser donc le multilinguisme dans tout le Secrétariat, les fonctionnaires des classes 1 à 5 relevant de la série 100 du Règlement du personnel et nommés à des postes des services généraux, du Service de sécurité, des corps de métier ou du Service mobile, perçoivent la prime de connaissances linguistiques envisagée par la disposition 103.6 du Règlement s'ils démontrent qu'ils connaissent suffisamment deux des langues officielles.

17. De plus, les fonctionnaires relevant de la série 100 du Règlement du personnel nommés à des postes d'administrateur et de rang supérieur et qui sont soumis au régime de la répartition géographique ont droit à des avancements d'échelon accélérés s'ils démontrent

qu'ils connaissent suffisamment une deuxième langue, langue de travail ou langue officielle. Sous réserve de donner satisfaction au demeurant, les fonctionnaires qui présentent les qualifications linguistiques ouvrant droit à un avancement d'échelon accéléré obtiennent une augmentation de traitement, après 10 mois dans les cas où il en faudrait 12⁸, et après 20 mois dans les cas où il en faudrait 24⁹.

Mesures prévues

18. Les dispositions administratives qui régissent l'octroi de la prime de connaissances linguistiques et les avancements d'échelon accélérés resteront appliquées.

Étude de langues

19. En ce qui concerne le paragraphe 7 de la résolution 50/11, on se souviendra qu'aux termes de l'instruction administrative (ST/AI/1999/2) du 13 mai 1999 intitulée « Aptitudes linguistiques et mesures d'incitation à l'étude des langues » les fonctionnaires sont vivement encouragés à apprendre au moins deux langues officielles de l'ONU de sorte que le multilinguisme devienne réalité à l'Organisation.

20. Les programmes de formation linguistique institués dans les principaux lieux d'affectation comportent l'enseignement des six langues officielles aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé. L'Organisation offre en outre des cours spécialisés tels que « Stratégies d'écoute : comprendre pour mieux communiquer », « English through media », « Spanish at the cinema », « Media-assisted Russian », « Cultural diversity of the Arabic-speaking world » et « Reading Chinese newspapers », qui donnent au personnel l'occasion d'élargir sa connaissance de l'actualité et des cultures et d'appliquer les compétences ainsi acquises au service de l'Organisation. Pour permettre aux fonctionnaires d'améliorer leur aptitude à la communication écrite et orale, l'Organisation offre aussi des cours d'expression orale, de prononciation et de rédaction de lettres, mémorandums et rapports.

21. Aux principaux lieux d'affectation, des modules d'apprentissage autonomes complètent le programme d'enseignement des langues et permettent aux fonctionnaires d'étudier à leur propre rythme, selon l'horaire qui leur convient, en utilisant des supports didactiques très variés (textes, cassettes audio et vidéo, didacticiels et documents multimédias). En outre, on

fait appel aux ressources de l'Internet dans l'étude des langues et l'on continue d'établir des liens avec les sites d'étude pour l'Internet.

22. Au Siège, le programme de formation linguistique comporte l'enseignement des six langues officielles aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé pendant trois semestres de 13 semaines par an. Des cours spécialisés qui sont pour les intéressés l'occasion d'acquérir l'aptitude par exemple à entretenir une conversation, à lire, à écrire ou à comprendre sont également dispensés à l'intention des fonctionnaires du Secrétariat, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du personnel des missions permanentes.

23. En 1999, 119 membres du personnel des missions permanentes ont suivi des cours de langue contre 109 en l'an 2000. Toujours en l'an 2000, au total 3 225 personnes se répartissant comme suit se sont inscrites aux cours de langue : anglais, 585; arabe, 279; chinois, 170; espagnol, 788; français, 1 185; et russe, 218.

24. À l'Office des Nations Unies à Vienne, des cours de langue sont dispensés dans les différentes langues officielles et en allemand. En l'an 2000, 314 personnes se répartissant comme suit s'y sont inscrites : anglais, 44; arabe, 52; chinois, 33; espagnol, 72; français, 75; et russe, 38. En 2001, 391 personnes se répartissant comme suit s'y sont inscrites : anglais, 64; arabe, 56; chinois, 10; espagnol, 162; français, 73; et russe, 26.

25. L'Office a offert aussi des cours spécialisés de rédaction pratique en anglais, de conversation en langues française ou chinoise et de rédaction en anglais à l'intention de tous les fonctionnaires.

26. En outre, des cours spécialisés de terminologie ont été dispensés à l'intention du personnel des services linguistiques dans les matières ci-après : contrôle des drogues (Autriche); Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Autriche); droit comparé (France et Autriche); droit commercial international (Autriche); et justice pénale (Autriche). Des séjours linguistiques ont été organisés en Espagne en l'an 2000.

27. Le Secrétariat reste décidé à faire en sorte que soient dégagées les ressources humaines et financières nécessaires pour dispenser des cours de langue comme prévu au budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et au projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 2002-2003. Dans son rapport sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/55/253 et Corr.1), le Secrétaire général cite les programmes linguistiques et les programmes de communication visant à encourager le multilinguisme au nombre des programmes ciblés pour satisfaire les besoins les plus pressants de l'Organisation.

Mesures prévues

28. Le Secrétariat ne cessera d'encourager les fonctionnaires à apprendre de nouvelles langues ou à approfondir leur connaissance des langues officielles de l'Organisation.

29. Les responsables du Secrétariat qui prennent la parole devant les organes intergouvernementaux ou d'experts sont encouragés à s'exprimer si possible dans une langue officielle autre que l'anglais, lorsque des services d'interprétation sont assurés.

III. Questions litées à l'utilisation des langues officielles dans les documents et lors des réunions

Documents

30. Par sa résolution 36/117 B du 10 décembre 1981, l'Assemblée générale a arrêté la règle selon laquelle les documents doivent être distribués simultanément dans les différentes langues officielles. Cette règle, qui veut qu'aucun document ne soit mis en circulation, pas même dans sa langue de rédaction, tant que toutes les autres versions ne sont pas prêtes, a été réaffirmée dans les résolutions 42/207 C du 11 décembre 1987, 50/11 du 2 novembre 1995 et 53/208 B du 18 décembre 1998.

31. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, qui est responsable de la mise en circulation de tous les documents, s'est toujours évertué à respecter la règle susmentionnée pour autant que la mise en circulation de tel ou tel document soit de son ressort¹⁰. Il arrive toutefois qu'il soit fait entorse au principe de la distribution simultanée des documents.

32. Il ressort de consultations tenues avec les représentants des différents départements ou organes du Secrétariat pour le multilinguisme que ceux-ci fournissent volontiers des avant-tirages de rapports et

autres documents, parfois sous forme de textes imprimés à l'état de projet ou sur leurs sites Web respectifs, et ce, à la demande officieuse d'organes ou de comités de l'ONU ou des délégations et souvent à la veille de grands réunions et conférences intergouvernementales. Pour l'essentiel, ces textes sont en anglais.

33. Parfois, le Secrétariat fournit par courtoisie un exemplaire préliminaire de rapport du Secrétaire général au président de tel ou tel organe. Il fait souvent tenir les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité au Président du Conseil dans la langue de rédaction, qui est presque toujours l'anglais, dès qu'ils sont approuvés par le Secrétaire général; à son tour, le Président du Conseil de sécurité les met à la disposition des membres du Conseil en vue de faciliter les consultations avec leurs capitales respectives avant l'examen du rapport, surtout en cas d'urgence.

Mesures prévues

34. Il appartient aux États Membres de se prononcer sur la pratique consistant à mettre en circulation des projets ou avant-projets de documents par courtoisie à telle ou telle occasion.

Réunions

35. Au paragraphe 9 de sa résolution 50/11, l'Assemblée générale a prié instamment les délégations des États Membres et le Secrétariat de s'efforcer d'éviter la tenue de réunions informelles sans interprétation¹¹.

36. Les réunions officielles inscrites au calendrier bénéficient de services d'interprétation simultanée selon les besoins, les services de conférence étant fournis aux réunions officieuses inscrites au calendrier « selon disponibilités ». Le nombre élevé des réunions informelles dites à « coût réduit » tenues sans interprétation dont se plaignent un certain nombre d'États Membres doit être rapproché du nombre des réunions avec et sans interprétation inscrites au calendrier au Siège à la demande des États Membres tel qu'il ressort du tableau 1. Il ressort des tableaux 2 et 3 que les organes de l'ONU établis à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne, respectivement, ont tendance à tenir des réunions sans interprétation.

Tableau 1
Réunions inscrites au calendrier tenues au Siège avec ou sans interprétation

(Nombre de réunions)

	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003
	<i>Chiffres effectifs</i>			<i>Chiffres estimatifs</i>	
Avec interprétation	6 470	6 081	5 763	6 300	6 300
Sans interprétation	1 539	1 583	1 660	1 800	1 800
Total	8 009	7 664	7 423	8 100	8 100
Pourcentage des réunions inscrites au calendrier tenues sans interprétation	19,21	20,65	22,36	22,22	22,22

Tableau 2
**Réunions inscrites au calendrier tenues à l'Office des Nations Unies à Genève
avec ou sans interprétation^a**

(Nombre de réunions)

	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003
	<i>Chiffres effectifs</i>			<i>Chiffres estimatifs</i>	
Avec interprétation	5 482	4 954	4 586	4 850	4 850
Sans interprétation	5 565	6 928	6 931	6 000	6 000
Total	11 047	11 882	11 517	10 850	10 850
Pourcentage des réunions inscrites au calendrier tenues sans interprétation	50,37	58,30	60,18	55,59	55,59

^a Y compris les réunions financées par des fonds extrabudgétaires.

Tableau 3
**Réunions inscrites au calendrier tenues à l'Office des Nations Unies à Vienne
avec ou sans interprétation**

(Nombre de réunions)

	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003
	<i>Chiffres effectifs</i>			<i>Chiffres estimatifs</i>	
Avec interprétation	805	686	837	860	900
Sans interprétation	1 130	1 893	2 147	2 452	2 952
Total	1 935	2 579	2 984	3 312	3 852
Pourcentage des réunions inscrites au calendrier tenues sans interprétation	58,39	73,40	71,95	74,03	76,63

37. Si la multiplication des réunions intergouvernementales tenues sans interprétation s'explique par diverses raisons, on peut voir dans cette tendance un obstacle à la réalisation de l'objectif premier d'une organisation multilingue. On retiendra que cette tendance n'est dictée qu'en partie par des considérations de coût. On a également dit que ces réunions informelles sans interprétation concourent à plus d'efficacité dans les délibérations des organes intergouvernementaux. Les réunions sans interprétation se tiennent d'ordinaire en anglais au Siège, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et en anglais ou en français à l'Office des Nations Unies à Genève.

38. Les projets de résolution sont d'ordinaire présentés par des États Membres ou groupes d'États Membres, qui cherchent à y rallier d'autres délégations

soit à l'occasion de consultations officieuses tenues parfois sans interprétation ou lors de réunions dites « informelles-informelles », dont une délégation « chef de file » ou parfois un coordonnateur désigné par le bureau de l'organe intéressé assure la coordination. En général, le projet de résolution est mis en circulation dans un premier temps comme document officieux dans sa langue de rédaction. Dès lors que l'auteur réussit à s'assurer l'appui voulu, le texte ou une version modifiée de l'original en est présenté aux fins de mise en circulation dans les différentes langues officielles comme document à distribution limitée. Ensuite, le projet de résolution est d'ordinaire officiellement présenté à l'organe intéressé. Les négociations informelles peuvent se poursuivre après que le projet de résolution a été formellement présenté et pourra par la suite, à la demande de l'auteur ou des

auteurs, en être publié une nouvelle version sous forme de texte révisé publié comme document à distribution limitée.

39. Chaque fois qu'il est mis en circulation des modifications à une proposition ou diverses variantes de texte sur une question donnée, il est tenu des réunions informelles ou « informelles-informelles » en vue de dégager un compromis. À défaut, les modifications ou variantes sont également distribuées officiellement dans toutes les langues sous forme de documents à distribution limitée.

40. La quasi-totalité des textes officieux (textes préliminaires de projets de résolution) sont établis en anglais et servent, d'ordinaire, de base aux négociations.

41. Le Secrétariat n'est nullement tenu de traduire les avant-projets de résolution dans toutes les langues officielles. Comme une première proposition peut accoucher de nombreuses versions révisées, traduire systématiquement les projets officieux risquerait de retarder les négociations même si l'on favoriserait ainsi le multilinguisme. Comme les négociations sont intergouvernementales par définition, le Secrétariat continuera de fournir aux États Membres les services qu'ils jugent nécessaires à cette fin.

42. À en juger par les réunions officieuses tenues sans interprétation, en particulier à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'occasion, la formule retenue à l'heure actuelle par les organismes et organes intergouvernementaux des Nations Unies ne concourt pas à la réalisation de l'objectif premier du multilinguisme.

Mesures prévues

43. Sans doute, l'Assemblée générale s'intéressera-t-elle à la tendance à tenir des réunions informelles inscrites au calendrier sans interprétation.

Système de diffusion électronique des documents¹²

44. Le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SEDOC), version remodelée de l'ancien système à disques optiques, est le système officiel d'archivage et de diffusion des documents de l'ONU sous forme électronique. Il est également soumis à la règle de la distribution simultanée.

45. Les différentes versions linguistiques deviennent toutes accessibles au même moment, jusque après la mise en circulation des textes imprimés.

Mesures prévues

46. La phase II du projet SECOD, qui sera exécutée d'ici à janvier 2002, enrichira le Système de fonctions de recherche dans les différentes langues officielles de l'Organisation.

47. Il sera créé au Siège un *Journal* sur l'Internet qui permettra de consulter et d'extraire les documents de l'Organisation cités dans le Journal qui pourra être pleinement accessible; ce projet doit être exécuté au début de l'an 2002.

IV. Questions relatives à l'information

48. Durant l'exercice 2000-2001, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 50/11, le Département de l'information a continué de s'attacher à faire connaître et mieux comprendre partout dans le monde les objectifs et les activités de l'Organisation en produisant et diffusant, sur tous les supports, un grand nombre de matériels d'information très variés dans les langues de travail et, autant que possible, les langues officielles de l'Organisation. En outre, par l'intermédiaire, notamment, des centres d'information des Nations Unies, il en a mis à la disposition du public dans de très nombreuses autres langues. De plus en plus, les produits imprimés et audiovisuels du Département sont accessibles en ligne sur le site Web de l'ONU comme sur les supports classiques.

Site Web

49. À l'heure actuelle, le site Web de l'ONU reçoit chaque jour une moyenne de 6 millions de visites, ou, comme on dit, d'« accès », depuis plus de 170 pays ou territoires. Il présente des pages multimédias et retransmet en direct les délibérations de l'Assemblée générale et les séances publiques du Conseil de sécurité. Les déclarations faites au cours du débat général de l'Assemblée générale et aux grandes conférences des Nations Unies sont scannées et affichées sur le site quelques minutes après avoir été prononcées.

50. De très nombreux documents de l'Assemblée générale peuvent être consultés sur le site Web, de

même que les principales bases de données des Nations Unies. Pour ceux qui sont affichés en anglais, des liens hypertexte permettent d'avoir accès aux autres versions linguistiques disponibles. Grâce au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, accessible par l'Internet, les documents officiels sont disponibles dans toutes les langues officielles dans lesquelles ils paraissent.

51. Le site Web de l'ONU offre encore toutes sortes d'autres matériels d'information, et notamment des liens hypertexte avec les sites gérés, notamment, par 40 centres ou services d'information des Nations Unies à travers le monde, en anglais, arabe, espagnol, français, russe et 19 autres langues (allemand, arménien, bengali, danois, finnois, grec, hongrois, italien, japonais, malgache, néerlandais, norvégien, ourdou, polonais, portugais, suédois, tchèque, turc et ukrainien).

52. La Division des achats du Département de la gestion a affiché sur son site Web, dans toutes les langues officielles, la brochure *Travailler avec les organisations de l'ONU*, qui est très largement utilisée par les fournisseurs à travers le monde comme outil de travail. En pointant le curseur sur le titre de la brochure, on active en outre un message vocal dans la langue choisie. De plus, comme cette division est multilingue du fait de la composition de son personnel, il est possible de répondre dans toutes les langues officielles aux questions posées sur le Web.

53. Le Secrétaire général est fermement résolu à instaurer le multilinguisme sur le site Web de l'Organisation et n'a ménagé aucun effort pour y parvenir, mais la chose s'est révélée difficile à cause des restrictions budgétaires, d'autant plus que le site Web est décentralisé. La parité linguistique, tant pour les contenus, et notamment les bases de données, que pour les moteurs de recherche, exigerait des ressources suffisantes pour la gestion et l'enrichissement du site dans toutes les langues officielles.

54. À cet égard, le Département de l'information a eu la chance de bénéficier de l'aide du Gouvernement espagnol et de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui ont chacun mis à sa disposition les services d'un administrateur auxiliaire pour seconder le personnel chargé des versions espagnole et française, respectivement, du site Web. De plus, en vertu d'un accord passé avec deux universités d'Espagne, celles-ci fourniront, gratuitement, des traductions de matériels

d'information pour affichage sur le site Web. Le même genre d'aide de la part d'autres États Membres ou de leurs institutions nationales pourrait permettre d'étoffer encore le site dans d'autres langues officielles.

55. La question de la diffusion sur le site Web de tous les documents et matériels d'information émanant de l'Organisation, dans le but de parvenir à la parité des six langues officielles, est actuellement à l'étude au sein de l'Assemblée générale.

Mesures prévues

56. Le Secrétaire général soumettra au Comité de l'information une proposition révisée concernant les mesures à prendre pour progresser vers la parité des langues officielles sur le site Web de l'Organisation, accompagnée de l'indication des ressources nécessaires en conséquence, pour examen à sa vingt-quatrième session, en 2002.

Publications et autres matériels d'information

57. Les communiqués de presse de l'ONU, qui portent sur les réunions des organes intergouvernementaux, les manifestations organisées à l'ONU, les discours et déclarations du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et autres hauts fonctionnaires, de même que les listes des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, paraissent tous les jours à New York et à Genève en anglais et en français, et occasionnellement en espagnol. Ils sont accessibles sur le site Web de l'ONU. La diffusion et l'affichage sur ce site des communiqués de presse dans toutes les langues officielles exigerait des crédits budgétaires supplémentaires.

58. À l'intention des publics cibles auxquels il s'adresse, à savoir les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements éducatifs, les services officiels et le secteur privé, le Département effectue des recherches et rédige, publie et distribue des matériels promotionnels et des documents imprimés portant sur les questions thématiques qui sont prioritaires pour l'Organisation ou sur des manifestations spéciales. Selon les ressources disponibles, ces documents sont produits en anglais, en français et dans le plus grand nombre possible d'autres langues officielles. Le site Web du programme *Les Nations Unies travaillent pour tous*, qui est un outil extrêmement utile pour promouvoir la stratégie

mondiale de l'Organisation et assurer à celle-ci un soutien grandissant pour ses missions mondiales, sera accessible en 2002 dans toutes les langues officielles.

59. Avec l'aide du réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, les matériels d'information – fiches analytiques, articles de fond, notes d'information, communiqués de presse, affiches, plaquettes et brochures – sont souvent traduits et adaptés à l'intention du public du ou des pays desservis par le centre en question. Durant la période considérée, 57 de ces centres ont traduit des matériels d'information en 63 langues. La Section des ONG du Département, qui défend le multilinguisme dans ses activités quotidiennes, a récemment mis son site Web à niveau pour afficher des documents dans les six langues officielles.

60. Le Département de l'information s'efforce d'autre part de produire ses publications périodiques dans plusieurs langues officielles. La revue trimestrielle *Afrique Relance* paraît en anglais et en français, et ses pages Web sont également accessibles dans ces deux langues. Pour sa part, la revue *Development Business* est publiée en anglais, mais contient des avis de passation de marché en français, espagnol ou portugais, selon le cas, et il en va de même de sa version Web. Les autres périodiques qui paraissent en plusieurs langues sont *ABC des Nations Unies* et *Image et réalité* (publiés en anglais, espagnol et français) ainsi que *ONU en bref* (dans les six langues officielles). Ces titres ont tous été publiés dans d'autres langues, officielles ou non, avec le concours de centres d'information des Nations Unies et d'éditeurs extérieurs.

61. La *Chronique ONU* est actuellement disponible en anglais et en français, et son site Web peut être consulté dans ces deux langues. Le Département se prépare à reprendre en 2002 la publication de ses livraisons trimestrielles en arabe, chinois, espagnol et russe, qui avait été suspendue en 1995 par suite de la crise financière que traversait l'Organisation. Cette initiative répond au souci de la revue de mieux concilier son rôle de diffuseur d'information, d'opinions et de débats sur les questions qui intéressent l'ONU avec ses efforts pour couvrir ses frais sur le produit de la vente des publications. Elle encourage la réimpression des contenus et leur rediffusion dans les médias à travers le monde et dans toutes les langues à des fins non commerciales.

62. Par l'intermédiaire de sa Section de la vente et la commercialisation, le Département a développé ses activités de promotion de la production et la commercialisation des publications des Nations Unies dans toutes les langues officielles. Des catalogues des nouvelles publications paraissent régulièrement en anglais, espagnol et français. Pour la première fois, des catalogues ont aussi été édités en arabe et en russe, en collaboration avec les dépositaires régionaux. Les promotions multilingues ont aussi été développées sur l'Internet.

63. Le Département a par ailleurs cherché à coopérer avec des éditeurs internationaux pour produire des versions en différentes langues des principales publications, ce qui a permis d'assurer la traduction de très nombreux titres en chinois, espagnol, français et russe, ainsi que dans d'autres langues comme l'allemand, le japonais et le serbe. Enfin, pour encourager tant les membres du Secrétariat que ceux des missions permanentes à suivre une formation linguistique, la Librairie de l'ONU offre depuis de longues années des ouvrages conçus pour l'étude des langues. Elle travaille actuellement avec les coordonnateurs des cours de langues en vue de faciliter l'acquisition de leurs manuels.

Radio des Nations Unies

64. Le lancement, en août 2000, du projet pilote de diffusion d'émissions de radio en direct des Nations Unies a considérablement renforcé le multilinguisme pour ce qui est de la programmation radiophonique. Les programmes sont diffusés chaque jour en direct dans les six langues officielles de l'Organisation, à l'intention des auditeurs de toutes les régions du monde.

65. Indépendamment des programmes diffusés dans les six langues officielles, la Radio des Nations Unies continue de produire des programmes d'actualité et des reportages dans neuf langues non officielles (bengla, créole-français, hindi, indonésien, kiswahili, néerlandais, portugais, turc et urdu).

66. Peu après leur diffusion dans les six langues officielles et en portugais, les programmes d'actualité sont numérisés en format Real Media et MP3, ce qui permet la diffusion en continu sur l'Internet, le téléchargement et la distribution aux stations partenaires. En outre, un certain nombre de

programmes hebdomadaires en anglais, chinois, français et russe sont codés et diffusés régulièrement sur l'Internet.

Télévision des Nations Unies

67. Les programmes produits par la Télévision des Nations Unies – bulletins hebdomadaires et documentaires – sont également adaptés dans les langues officielles aux fins de diffusion dans le monde entier. Des clips de la série « UN in Action » et des extraits de documentaires réalisés aux fins de promotion sont régulièrement affichés sur le site Web de l'ONU. À mesure que se développera l'infrastructure de ce site, on s'emploiera à présenter des photos de meilleure qualité ainsi que des clips audio et vidéo dans diverses langues officielles. Des améliorations seront continuellement apportées au logiciel de navigation ainsi qu'à l'affichage afin de suivre l'évolution rapide de cette technologie.

Visites guidées

68. Divers services sont offerts aux visiteurs du Siège, en particulier des visites guidées et des programmes d'information dans toutes les langues officielles et dans 14 autres langues. Les visites commentées dans des langues autres que l'anglais représentent 22 % du total des visites. Des informations concernant les visites guidées sont affichées sur le site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles et, sous une forme plus succincte, en allemand, en italien, en japonais, en portugais et en suédois. Des informations enregistrées sur les visites guidées existent dans neuf langues différentes. En outre, des programmes d'information sont disponibles sur demande, dans les langues officielles et dans d'autres langues.

Bibliothèque Dag Hammarskjöld

69. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld fait une place de plus en plus grande au multilinguisme dans ses produits et services, dans la limite des ressources dont elle dispose. Elle continue de conserver dans ses archives la collection des documents et publications des Nations Unies dans toutes les langues et dans tous les formats. Elle acquiert aussi, de façon plus sélective,

dans l'une des langues de travail ou les deux, des documents et publications des institutions spécialisées et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

70. Pendant l'exercice biennal en cours, des efforts ont été faits pour acquérir davantage de matériel d'information extérieur dans des langues autres que l'anglais, en particulier en français. Pour ce qui est des bases de données en ligne, l'accès est actuellement assuré en 22 langues, l'accent étant mis sur les six langues officielles. En outre, la Bibliothèque met à la disposition des usagers des postes de travail équipés d'utilitaires qui permettent d'explorer des sites utilisant divers caractères, y compris l'arabe et le chinois.

71. La Bibliothèque s'efforce en particulier de faire en sorte que les nouveaux matériels affichés sur le site Web puissent être consultés en trois langues au moins (anglais, espagnol et français) et, si possible, dans d'autres langues officielles. Lorsqu'elle dispose du temps et des ressources nécessaires, il est procédé à la traduction de pages anciennes, comme on le fait actuellement pour le *Guide de recherche sur la documentation de l'ONU*, qui comporte beaucoup de texte (<<http://www.un.org/Depts/dhl/resguide>>). Ce guide est actuellement affiché en anglais, en arabe, en français et en russe; les versions chinoise et espagnole devraient l'être d'ici à la fin janvier 2002. Le fait qu'il est désormais beaucoup plus largement accessible aidera les chercheurs du monde entier à travailler de façon indépendante en utilisant les documents des Nations Unies.

72. La Bibliothèque a par ailleurs étendu son programme de numérisation des documents des Nations Unies aux langues officielles autres que l'anglais. À ce jour, tous les documents de l'Assemblée générale en arabe, espagnol et français, à partir de la quarante-sixième session, ont été scannés et transmis au système de diffusion des documents officiels. En outre, les fichiers du *Thésaurus* de la Bibliothèque sont maintenant achevés pour l'arabe, le chinois et le russe, ce qui permettra de faire des recherches par thème sur le système de diffusion électronique des documents (SEDOC) à l'aide de descripteurs dans ces trois langues, ainsi qu'en anglais, espagnol et français.

73. Dans le cadre de l'action entreprise pour toucher la société civile et les États Membres, la Bibliothèque a continué à organiser des séminaires régionaux de formation à l'intention du personnel des bibliothèques

dépositaires. Quatre ateliers organisés pendant l'exercice biennal 2000-2001 (à Moscou, Islamabad, Mexico et Rabat) ont été financés au titre du programme mondial de la Bibliothèque conçu à l'intention des pays en développement et des pays en transition; ces ateliers se sont déroulés en russe, en anglais, en espagnol et en français, respectivement.

74. La Bibliothèque exécute aussi un important programme de formation au Siège, portant sur la gestion, l'organisation et l'utilisation de la documentation des Nations Unies ainsi que la recherche de sources d'information électronique au sein du système des Nations Unies comme à l'extérieur. Lorsque la demande est suffisante, des cours sont organisés dans certaines langues. Par exemple, une formation a été dispensée en espagnol et en japonais à l'intention de personnels de bibliothèques dépositaires de passage au Siège et des services de formation en arabe ont été offerts pour l'Organisation de la Conférence islamique. En outre, des séances d'information ponctuelles ont eu lieu en allemand, en arabe, en espagnol, en français et en russe.

Mesures prévues

75. Le Département de l'information continuera à offrir ses produits et services dans le plus grand nombre possible de langues officielles, ainsi que dans des langues non officielles, dans la limite des ressources qui lui sont allouées.

Service de la sécurité et de la sûreté

76. Le Service de la sécurité et de la sûreté du Secrétariat poursuit les efforts qu'il a entrepris pour améliorer les compétences linguistiques de son personnel. Bien que les agents de sécurité soient recrutés localement, conformément aux dispositions réglementaires de l'ONU, le Service s'emploie à trouver des candidats qualifiés, dans l'intérêt de la diversité linguistique et culturelle du Service. Les compétences linguistiques sont l'un des critères retenus lors du processus de recrutement.

77. En 2001, des agents de sécurité originaires de Hongrie, de Roumanie et de Sri Lanka ont été recrutés. À l'heure actuelle, le Service de la sécurité et de la sûreté du Siège compte environ 200 agents, dont plusieurs ont une bonne connaissance d'une langue officielle autre que l'anglais : 15 connaissent bien l'arabe; 1, le chinois; 26, l'espagnol; 11, le français;

et 2, le russe. Certains agents connaissent d'autres langues : allemand, créole, hindi, italien, norvégien, portugais, serbe et suédois.

V. Conclusion

78. Le renforcement du multilinguisme à l'Organisation des Nations Unies pose nombre de problèmes complexes. Au stade présent, trois domaines prioritaires semblent se dégager, à savoir la nécessité d'assurer l'utilisation plus équilibrée des langues de travail au Secrétariat, en second lieu l'utilisation des langues officielles dans les documents, ainsi que par les États Membres lors des réunions intergouvernementales et, enfin, la disponibilité et la diffusion du matériel d'information, en particulier par l'intermédiaire du site Web de l'ONU, dans toutes les langues officielles, ou selon qu'il convient.

79. Pour la promotion du multilinguisme à l'aide de mesures concrètes, il serait indispensable que l'Assemblée générale définisse la ligne d'action à adopter. La promotion du multilinguisme exigerait également des efforts concertés de la part des États Membres et du Secrétariat, ainsi que des ressources suffisantes, en particulier pour ce qui est des activités d'information.

Notes

¹ Art. 51 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

² Art. 41 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

³ Art. 32 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

⁴ Art. 28 du Règlement intérieur du Conseil de tutelle.

⁵ Art. 39 du Statut de la Cour internationale de Justice.

⁶ Résolution 2 (I) du 1er février 1946.

⁷ L'anglais, l'espagnol, le français et le portugais sont les langues officielles de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

⁸ Vaut pour les postes des classes P-1 à P-5.

⁹ Vaut pour les postes des classes D-1 et D-2.

¹⁰ Parfois, surtout en période de pointe, le Secrétariat n'est pas en mesure de traiter tous les documents soumis à cette fin en temps voulu. En pareil cas, l'on doit choisir soit de mettre en circulation ne serait-ce qu'une partie des documents en temps voulu, soit de n'en mettre

aucun en circulation. Parfois, la réalité commande de mettre en circulation tel ou tel document, les annexes en demeurant dans la langue de rédaction. Le Secrétariat fait tout ce qui est en son pouvoir pour en bannir la pratique une fois pour toutes.

¹¹ Les réunions inscrites au calendrier des conférences comprennent toutes les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts des Nations Unies quel qu'en soit le caractère (séances officielles, consultations officieuses, etc.). Par réunions non inscrites au calendrier, on entend toutes les autres réunions, c'est-à-dire, principalement, les réunions de groupes régionaux et d'autres groupes d'États Membres ou d'organisations intergouvernementales et celles organisées à l'initiative du Secrétariat. Dans le cas de ces réunions non inscrites au calendrier, des services de conférence sont assurés en fonction des moyens disponibles.

¹² Voir A/56/120/Rev.1.